



Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

06 décembre 2010



Venez fêter le nouvel an sur le dance floor XXL du front de Plagne Bellecôte. Rendez vous le 31 décembre 2010 à partir de 22h30 pour la nuit du pompon rouge à Plagne Bellecôte

Conseil municipal du 06 décembre 2010

Présents : M. Richard BROCHE, maire,

Mme Sylvie MAITRE, adjointe,

MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,

Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale,

MM. René ALLAMAND, Laurent BOCH, Michel BORLET, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean-Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. Yves BRIANCON, conseiller municipal

M. Laurent BOCH est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 08 novembre 2010. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, monsieur le maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour relative à une demande de subvention pour la mise en place d'un équipement sur le réseau d'eau. Monsieur Marin VIVET GROS demande si le fait d'accepter cette délibération entraîne automatiquement la validation dudit équipement. Monsieur le maire indique que les conseillers municipaux valideront le dispositif dans un prochain conseil municipal. Le conseil municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Urbanisme

1. CONVENTION CODE DU TOURISME MFX IMMO/COMMUNE À PLAGNE SOLEIL

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle l'appel à candidatures lancé en 2007 pour la réalisation d'un bâtiment à usage de commerces à Plagne Soleil. Suite à cet appel à candidatures, le conseil municipal avait retenu l'offre de la SCI Plagne Soleil 2007 représentée par messieurs Xavier RICHARDSON, Francis NUNES et Michel JOUAUX.

A ce jour, ces personnes ont créé la SCI MFX IMMO et obtenu un permis de construire le 24 novembre 2009.

Il convient donc de procéder à la rédaction de la convention d'aménagement du code du tourisme. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN précise que cette convention est conclue pour une durée de 10 années à compter du jour d'achèvement des constructions. Il ajoute que les commerces prévus dans ce nouveau bâtiment n'entreront pas en concurrence avec ceux existants.

Suite à l'interrogation de monsieur Michel BORLET, monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il est possible de définir la destination des locaux dans le cadre d'une convention d'aménagement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'aménagement du code du tourisme avec la SCI MFX IMMO. (Votants : 18, Pour : 17, Contre : 1 - Robert ASTIER)

2. ACQUISITION DE TERRAINS A SANGOT APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME BROCHE ET AUX CONSORTS BROCHE

Monsieur Richard BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise foncière du chemin du Carton situé à Sangot.

Pour cela, il propose au conseil municipal l'acquisition des parcelles suivantes :

- Section D n° 1615 d'une surface de 32 m² à Sangot à 30€/m² soit 960 € à madame et monsieur BROCHE Patrice,
- Section D n° 1622 d'une surface de 13 m² à Sangot à 30€/m² soit 390 € aux consorts BROCHE.

Le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles citées ci dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 17, pour : 17)

3. ACQUISITION DE TERRAINS DES CONSORTS ASTIER PERRET

Dans le cadre du recalibrage de la route de la remise, Joël OUGIER SIMONIN indique qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise foncière. Il rappelle les accords conclus avec les consorts ASTIER PERRET :

- l'acquisition de la parcelle A n°3324 d'une surface de 20 m² au lieu dit le Chardonnet au prix de 30 euros/le m² soit un montant total de 3 450 euros,
- l'acquisition de la parcelle A n°3323 d'une surface de 115 m² au lieu dit le Chardonnet en contrepartie de la réalisation par les services communaux d'un muret surmonté d'un grillage pour un montant de 1 000 euros.

Le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles citées ci dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

Affaires générales

1. AUTORISATION AU MAIRE À PASSER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN CIRCUIT SITUÉ AU DOU DU PRAZ POUR UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de monsieur Mathias BERNAL d'utiliser le tracé mis en place par la maison du tourisme sur le site de du Dou du Praz, à Plagne Soleil pour son activité « chiens de traîneaux ». Il précise que ce tracé est situé hors piste de ski et indépendant des piétons et fondeurs.

Ce circuit est mis à disposition en contrepartie d'une redevance de 520 euros pour la saison d'hiver 2010/2011. Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que cette activité est très appréciée de la clientèle.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de monsieur Mathias BERNAL d'un terrain sur le site du Dou du Praz pour son activité de « chiens de traîneaux » en contrepartie d'une redevance de 520 euros pour la saison d'hiver 2010/2011. (Votants : 18, pour : 18)

2. AUTORISATION AU MAIRE À PASSER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN CIRCUIT FERMÉ SITUÉ AU DESSUS DE PLAGNE SOLEIL POUR UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande faite par la société TEAM VAUDEY d'utiliser le circuit fermé sur le site situé au dessus de Plagne Soleil pour son activité d'initiation de conduite d'engins de damage et quads. Ce tracé est mis à disposition en contrepartie d'une redevance de 520 euros pour la saison d'hiver 2010/2011.

Monsieur Bernard AUBONNET précise que cette activité est fort appréciée de la clientèle.

Suite à l'interrogation de monsieur Jean Marie GERMAIN, monsieur Bernard AUBONNET confirme que les deux activités (quads et engins de damage) se font sur le même circuit fermé.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de la société TEAM VAUDEY d'un tracé fermé au dessus de Plagne Soleil dans les conditions énoncées. (votants : 18, pour : 18)

3. ARRÊTÉ GÉNÉRAL DE STATIONNEMENT SUR LES STATIONS DE LA PLAGNE : ZONES PAYANTES

Monsieur Laurent BOCH présente l'arrêté général de stationnement sur les stations de La Plagne pour l'hiver 2010 - 2011 avec notamment les zones concernées par le stationnement payant.

Cet arrêté est affiché dans l'ensemble des panneaux communaux de la station.

Monsieur Jean Marie GERMAIN demande si le stationnement diurne côté aval en descendant au caravaneige à Plagne Villages est maintenu.

Monsieur Laurent BOCH explique que ce stationnement a été supprimé avec la mise en place du caravaneige. En revanche, le stationnement diurne situé sur le long de la voie principale en face des moloks, après le télébus en montant, est maintenu. Monsieur André BROCHE rappelle qu'une partie du parking payant en haut de Belle Plagne (devant les Balcons du Bas) se trouve sur une propriété privée. Il pense qu'il serait bien de régulariser cette emprise avant la saison d'hiver.

Le conseil municipal approuve l'arrêté général de stationnement sur les stations de La Plagne et valide les zones payantes. (votants : 18, pour : 18)

4. CLASSEMENT DU VALLON DE ST CLOU À SAINTE FOY TARENTEISE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démarche du maire de Sainte Foy Tarentaise au sujet du projet de classement du Vallon du Clou.

Le projet de ce classement porte sur 2692 hectares, mais englobe 150 hectares sur le haut du Vallon, qui étaient pourtant prévus initialement dans le domaine skiable avec l'implantation de 3 remontées mécaniques (réduites à 2 pour la suite). La remise en cause de ces aménagements par l'Etat, pourrait avoir des impacts très négatifs pour le développement de la commune.

En conséquence, la commune de Sainte Foy en Tarentaise demande la réduction de 150 hectares (soit 6%) du périmètre du classement du Vallon du Clou, en respectant ainsi les décisions antérieures de l'Etat.

Monsieur le maire précise que cette démarche est importante pour l'ensemble des stations en Tarentaise, car elle fera jurisprudence. Il propose ainsi au conseil municipal d'apporter son soutien à la commune de Sainte Foy Tarentaise dans sa démarche

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien à l'intervention du maire de Sainte Foy Tarentaise concernant le classement du Vallon de Saint Clou afin de réduire le périmètre de 150 hectares soit 6%. (Votants 18, pour : 18)

5. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE 3 CONTRATS DE SUBVENTION

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle au conseil municipal le dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station, en lien avec la SAEM Plagne Rénov', la société d'aménagement de La Plagne (SAP) et les agences immobilières.

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 3 dossiers achevés :

- monsieur Pierre Alain LABAT - rénovation apt 201 Calysto à Belle Plagne - aide de 3 899 euros (soit 1 949,50 euros pour la SAP et 1949,50 euros pour la commune) pour 19 497,54 euros TTC de travaux.

- monsieur François VIVET - rénovation apt n° 424 Le France à Plagne Centre - aide de 4 610,00 euros soit 2 305 euros pour la SAP et 2 305 euros pour la commune) pour 23 049,86 euros TTC de travaux.

- monsieur Olivier HEES - rénovation apt n°27 Everest à Plagne Centre : aide de 3 988 euros (soit 1 994 euros pour la SAP et 1 994 euros pour la commune) pour la 19 941,43 euros TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les 3 dossiers de rénovation achevés. (Votants : 18, pour : 18)

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA SAVOIE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'activités 2009 du syndicat département d'électricité de la Savoie dont la commune est membre.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2009 du Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (S.D.E.S). (Votants : 18, pour : 18)

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL LES «P'TITS BONNETS» A PLAGNE CENTRE

Madame Sylvie MAITRE informe l'assemblée que suite au décret du 07 juin 2010 relatif au structure d'accueil de la petite enfance, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du multi accueil «les p'tits bonnets» à Plagne Centre. En effet, la présence d'une directrice en continue de l'ouverture à la fermeture de la crèche impose la nomination de directrices adjointes afin d'assurer cette continuité. Elle précise donc qu'en plus des deux directrices adjointes permanentes de la structure, le règlement intérieur prévoiera désormais la possibilité de nommer des directrices adjointes diplômées au sein des saisonniers.

Elle demande ainsi au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur modifié en conséquence.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du multi accueil les «p'tits bonnets» à Plagne Centre. (Votants : 18, pour : 18)

tions d'investissement, dans les conditions mentionnées ci-dessus. (Votants 18, Pour : 18)

2. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Paul BROCHE propose que le tarif de l'eau et la redevance d'assainissement restent inchangés pour 2011. Il rappelle les tarifs d'eau potable en euros HT :

Partie fixe	forfait ouverture ou fermeture de branchement	consommation	
		< 35m ³	> 35m ³
22	75	0,10	0,46

Location de compteurs		
1,5 m ³ /h	3 m ³ /h	10 m ³ /h
2,20	2,70	3,20

Monsieur Paul BROCHE rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2010, le Syndicat intercommunal de La grande Plagne rembourse les emprunts contractés afin de financer la nouvelle station d'épuration des eaux usées ; et que par conséquent le conseil municipal avait décidé d'augmenter la taxe d'assainissement en 2010 pour permettre de financer les emprunts. Monsieur Paul BROCHE propose de ne pas augmenter cette taxe pour 2011 et ainsi de la maintenir comme suit :

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	
Partie fixe HT	Partie variable HT
10 € par abonné et par an	1,8541 € par m ³ facturé

Monsieur Paul BROCHE ajoute, pour information, que l'agence de l'eau augmentera les taux de redevance pollution et modernisation des réseaux de collecte en 2011, soit :

- 0,21 euros HT (tva 5,5%) au m³ pour la pollution au lieu de 0,19 euros au m³ en 2010

- 0,15 euros (tva 5,5%) au m³ pour la modernisation des réseaux de collecte au lieu de 0,13 euros au m³ en 2010.

Il précise que ces taux ne sont pas décidés par le conseil municipal.

Monsieur René ALLAMAND souhaite rappeler que le tarif de l'eau est bien plus élevé sur la station puisque le réseau est géré par une société privée. Il trouve dommage qu'il n'existe pas un principe d'égalité des citoyens au sein d'une même commune.

Le conseil municipal approuve les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2011 tels que définis ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINFECTION DES RÉSERVOIRS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur Paul BROCHE indique que les trois réservoirs d'eau principaux de la commune ne disposent d'aucun équipement de désinfection. Dans l'éventualité où la commune souhaiterait équiper ces réservoirs, il propose de solliciter l'aide financière la plus haute auprès de l'État (agence de l'eau) et du conseil général de la Savoie.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si le conseil municipal doit également se prononcer sur le principe d'équiper ces réservoirs avec des appareils de désinfection aux UV. Monsieur le maire répond que cette question sera débattue dans un prochain conseil municipal.

8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE SAISONNIÈRE DE LA PLAGNE - SAISON 2010/2011

Madame Sylvie MAITRE explique qu'il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur et les tarifs de la garderie périscolaire saisonnière de La Plagne.

Elle présente les modifications apportées :

- Accueil des enfants scolarisés dans l'un des deux groupes scolaires de la commune durant la période scolaire, pendant les week-ends ainsi que pendant les vacances scolaires. Fermeture le mercredi,

- augmentation de la capacité d'accueil des enfants : 30,

- changement de jour limite pour les inscriptions : vendredi soir de la semaine précédente au lieu de jeudi soir,

- fermeture à 18h30 au lieu de 19h,

- durant les vacances scolaires et les week ends, il sera demandé pour les enfants prenant le repas : un ticket cantine + 1 euro de participation à l'encadrement;

- demande de 1euro de participation aux enfants emmenant leur propre repas à la cantine pour l'encadrement (PAI uniquement),

- il est précisé également que les tickets et abonnements sont valables d'une année à l'autre.

Sylvie MAITRE précise que ce service est ouvert du 02 décembre au vendredi 29 avril 2010.

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire saisonnière de la Plagne. (Votants : 18, pour : 18)

9. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE MACOT CHEF-LIEU

Madame Sylvie MAITRE explique qu'il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur et les tarifs de la garderie périscolaire de Macot chef-lieu.

Elle présente les modifications apportées :

- changement du jour limite d'inscription : mercredi soir 18h de la semaine précédente au lieu du jeudi soir. (identique à la cantine)

- demande de 1euro de participation aux enfants emmenant leur propre repas à la cantine pour l'encadrement. (uniquement PAI)

- il est précisé également que les tickets et abonnements sont valables d'une année à l'autre.

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire de Macot chef lieu. (Votants : 18, pour : 18)

Finances

1. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS 2011

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2011, à mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2010 et des sections d'investissement, dans la limite du 1/4 de celles inscrites au budget de l'année 2010.

Il précise que cette délibération sera applicable au budget général mais également aux budgets de l'eau et de l'assainissement et des parkings.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2011, à mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement et des sec-

Il est juste demandé au conseil municipal d'approuver la demande de subvention.

Le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'agence de l'eau et du conseil général de la Savoie pour l'achat d'équipement de désinfection des réservoirs d'alimentation en eau potable. (votants : 18, pour : 16, abstention : 2, Marin VIVET GROS et Joël OUGIER SIMONIN)

4. TARIFS DES FRAIS DE SECOURS HÉLIPORTÉS - SAISON HIVERNALE 2010/2011

Monsieur Patrice MEREL rappelle que les tarifs des secours ont été approuvés lors du conseil municipal du 4 octobre dernier pour la saison d'hiver 2010/2011. Il s'avère que les tarifs des secours hélicoptés n'avaient pas été réactualisés conformément aux indices de révision prévus au marché. Il propose ainsi de rectifier ce tarif et de le fixer à 51,29 euros TTC (au lieu de 49,80 euros TTC). Monsieur Patrice MEREL ajoute que ces frais de secours sont refacturés aux victimes ou à leurs ayants droit.

Monsieur Jean Luc BROCHE fait remarquer que la commune doit quant même prendre en charge les impayés. Monsieur Patrice MEREL répond que les frais de secours impayés restent très faibles.

Le conseil municipal approuve le montant de la minute de vol pour les secours hélicoptés applicable pour la saison d'hiver 2010/2011, soit 51,29 euros TTC. (votants : 18, pour : 18)

Travaux

1. MARCHÉ DE PRESTATION DE TRANSPORTS SANITAIRES TERRESTRES SUR LES STATIONS DE LA PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que la convention tripartite, relative aux transports sanitaires terrestres sur les stations, entre la commune, la commune d'Aime et la société AMS est arrivée à son terme à la fin de l'hiver dernier.

Il indique qu'une consultation a été lancée en novembre 2010 avec la commune d'Aime afin de désigner l'entreprise qui assurerait les prestations de transports sanitaires terrestres sur les stations.

A l'issue de l'analyse, la société des ambulances réunies des alpes (SARA) a été désignée comme attributaire du marché. Le coût des interventions s'élève à :

- vers un cabinet médical : 195 euros TTC
- vers un centre hospitalier : 215 euros TTC

Il précise que ces frais de transports sanitaires terrestres seront refacturés aux victimes ou à leurs ayants droit.

Monsieur Patrice MEREL ajoute qu'un local situé à Plagne Bellecôte est mis à leur disposition pour l'équipage et le stationnement du véhicule.

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché à l'entreprise SARA dans les conditions énoncées. (votants : 18, pour : 18)

2. AVENANTS RELATIFS AU MARCHÉ DE TRAVAUX «AMÉNAGEMENT DU CHALET DE FORCLE»

Monsieur Robert ASTIER explique que des travaux supplémentaires ont du être pris en compte dans l'aménagement du Chalet de Forcle.

Par conséquent, il convient d'approuver 3 avenants concernant les lots suivants :

- lot 02, menuiseries extérieures - montant des travaux supplémentaires - 1 479,00 euros HT. Le nouveau montant

s'élève donc à 8 779,00 euros HT (soit une augmentation de 20%)

- lot 03, cloisons/doublages - montant des travaux supplémentaires - 1968,70 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 19 361,70 euros HT (soit une augmentation de 11%)

- lot 04, électricité - montant des travaux supplémentaires - 1 350,60 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 7 787,60 euros HT (soit une augmentation de 21%).

Suite à l'interrogation de monsieur Jean Marie GERMAIN, monsieur Robert ASTIER explique que ces travaux supplémentaires portent :

- sur le changement de la porte d'entrée qui n'était pas prévu dans le marché initial pour le lot 02

- pour le lot 03, il a été décidé de mettre de l'isolation supplémentaire

- pour le lot 04 : mise en place de la lustrerie

Le conseil municipal approuve les avenants relatifs au lot 2, 3 et 4 du marché «aménagement du chalet de Forcle. (Votants : 18, pour : 18)

3. AVENANT AU MARCHÉ «GESTION ET EXPLOITATION DES PARKINGS EN STATION»

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a souhaité donner la gestion et l'exploitation du caravaneige de Plagne Villages à la société SAGS.

Il convient d'approuver, par avenant, cette mission supplémentaire dans le marché «gestion et exploitation des parkings en station» qui avait été attribué en 2009 à la société SAGS.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le montant de cette prestation supplémentaire :

- lot 01 - Gestion et exploitation des parcs de stationnement, montant prestation supplémentaire : 4 556 euros HT - le nouveau montant s'élève ainsi à 57 669 euros HT (augmentation de 8,6%)

- lot 02 - Maintenance des différents systèmes de contrôle d'accès, montant prestation supplémentaire : 1 480 euros HT - le nouveau montant s'élève ainsi à 7 380 euros HT (augmentation de 25%)

Suite à l'interrogation de monsieur Michel BORLET monsieur Robert ASTIER confirme que les abris ont été installés au dessus des bornes afin de les protéger des intempéries.

Le conseil municipal approuve l'avenant relatifs au marché « gestion et exploitation des parkings en station ». (Votants : 18, pour : 18)

4. MARCHÉ PORTANT SUR LES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX A MACOT LA PLAGNE

Monsieur André BROCHE informe que le marché des prestations de nettoyage des bâtiments de la mairie et de la salle polyvalente se terminera à la fin de cette année. Il indique qu'une consultation a été lancée en novembre 2010 afin de désigner l'entreprise attributaire du marché. Ce marché, passé sous forme de bon de commande, est décomposé en deux lots : lot 1 - nettoyage de la mairie avec un montant annuel maximum de 25 000 euros HT, lot 2 - nettoyage salle polyvalente et salle des sports avec un montant maximum annuel de 15 000 euros HT. Il sera passé pour une année, reconductible 2 fois.

Afin que l'entreprise attributaire dudit marché puisse commencer ses missions au 1er janvier 2011, André BROCHE demande au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer le marché.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation. (votants : 18, pour : 18)

5. MARCHÉ PORTANT SUR L'ACQUISITION DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE.

Madame Sylvie MAITRE indique que le marché des fournitures de denrées alimentaires destinées aux restaurants scolaires et structures de la petite enfance est terminé.

Une consultation a été lancée en novembre 2010 afin de désigner l'entreprise qui fournira les denrées alimentaires pour assurer la confection des repas pour les enfants accueillis dans les restaurants scolaires et les structures de la petite enfance.

Ce marché sera conclu à prix unitaire (prix du repas), pour une année du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Le marché sera fractionné sous la forme d'un bon de commande avec un montant maximum annuel de 40 000 euros.

Afin que l'entreprise attributaire dudit marché puisse commencer ses missions au 1er janvier 2011, madame Sylvie MAITRE demande aux conseillers municipaux d'autoriser le maire à signer le marché car le prochain conseil municipal n'est prévu que le 10 janvier 2011.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation. (voix : 18, pour : 18)

Questions diverses

PISCINE DE PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur Bernard AUBONNET informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue le lundi 13 décembre 2010 en mairie afin d'évoquer le projet de la piscine de Plagne Bellecôte.

Il explique qu'il a déjà présenté ce projet en bureau et en commission tourisme sport et que les membres sont plutôt favorables à ce projet.

Il rappelle que le projet consiste en l'agrandissement de la piscine (en se servant des locaux de la salle polyvalente) avec la mise en place de prestations supplémentaires relatives au bien-être. La salle polyvalente serait reconstruite au dessus de la piscine.

En revanche, il indique que les caisses de la SAP, prévues initialement dans le projet de la piscine, seraient en fait déplacées plus près du départ du télécabine, ce qui permettrait de rénover les sanitaires publics par la même occasion.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle qu'il est important pour la station que ce projet aboutisse.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN indique que monsieur le maire et lui même ont rencontré les services de l'État qui ont émis des réserves sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune. Les services de l'État demandent des études supplémentaires notamment sur les risques miniers et sur le réseau d'eau potable (source de la mine). Cette demande va retarder l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

PROJET DU PARKING DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'un parking souterrain à Plagne Centre (derrière l'ASPTT les Mélézes) qui pourrait être financé par un partenariat public/privé. Monsieur le maire rappelle que l'idée est de relier ce parking aux galeries. Il ajoute que le stationnement sur cette station va devenir de plus en plus problématique à l'avenir.

L'avantage d'un partenariat public/privé permet à la commune de ne pas s'engager financièrement sur la totalité du parking.

Elle financera seulement les places qu'elles souhaitent acqué-

rir. Le promoteur retenu devra trouver lui-même les acquéreurs pour les places restantes.

Monsieur le maire ajoute que les travaux pourraient être phasés en plusieurs tranches.

Monsieur Michel BORLET demande si le terrain choisi est assez stable. Monsieur le maire indique que le terrain choisi se situe sur de la roche et non sur les mines et que ce projet est tout à fait réalisable techniquement.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'est pas contre cette proposition mais souhaiterait qu'une prospective financière de la commune soit réalisée. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN et monsieur Laurent BOCH font également part de leurs craintes par rapport aux travaux qui vont être réalisés au pied des bâtiments existants. Ils demandent que toutes les précautions nécessaires soient bien prises.

Monsieur le maire prend acte de ces remarques. Il précise que le montage financier proposé permet à la commune de s'exonérer de toutes ces difficultés car elle ne sera pas maître d'oeuvre.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer les études pour la réalisation de ce projet.

Suite à l'interrogation de madame Sylvie MAITRE, monsieur le maire informe le conseil municipal du coût des études : 150 000 euros. Madame Sylvie MAITRE propose de prévoir ce montant au budget et d'acter cette décision au conseil municipal du 10 janvier 2011. Le conseil municipal approuve cette proposition.

VOEUX DE LA COMMUNE

Monsieur le maire présente les dates de la cérémonie des voeux de la commune :

- mercredi 05 janvier 2011 à 19h à la salle omnisports «Pierre LEROUX» de Plagne Centre

- vendredi 07 janvier 2011 à 19h en salle des mariages à Macot chef lieu.

HORAIRE

Monsieur René ALLAMAND demande si la SAP ne pourrait pas ouvrir la télécabine de Roche de Mio entre Plagne Bellecôte et Belle Plagne un peu plus tôt le matin pour les saïonniers.

Monsieur Jean Luc BROCHE indique que la télécabine est ouverte à 8h40 pour le personnel.

Madame Ginette REBUFFET demande si la navette du matin interstations, financée par la collectivité, pour les employés existe toujours.

Monsieur le Maire répond que cette navette existe toujours et rappelle les horaires :

8h05 : départ Plagne Centre -

8h10 : Arrêt HLM/Plagne 1800

8h15 : Plagne Bellecôte

8h20 : Belle Plagne

et retour Plagne Centre.

PARAVALANCHES

Monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que la mise en place des paravalanches sur le Mont Saint Jacques a rencontré quelques difficultés. Il indique que les éléments vont être livrés le 07 décembre et que ces paravalanches seront en place pour l'ouverture de la station.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu lundi 10 janvier 2011 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

Arrêt sur images

Dans l'attente du nouveau journal des écoles de la commune, les enfants de l'école de Macot chef-lieu ont souhaité déjà porter à votre connaissance leurs activités du premier trimestre. Les articles que vous allez lire ont été écrits par les élèves de la classe de M. Thierry VERRON - CM1/CM2

Le cross du collège

Ce vendredi 22 octobre, une belle journée était au rendez-vous pour tous les élèves du Canton d'Aime : le traditionnel Cross du Collège.

Nous sommes partis plus tôt de l'école pour encourager nos grands frères et grandes sœurs du Collège.

Un peu de stress au départ... 5, 4, 3, 2, 1, partez ! Ce sont les filles qui se sont d'abord élancées pour un tour du plan d'eau de 1700 m. Une belle bousculade ! On entendait nos prénoms prononcés très fort par les spectateurs. « Audrey va les semer, c'est sûr ! » commentait un garçon de la classe. Puis ce fut le tour des garçons : une belle course menée de bout en bout par Aurélien.

Au bout du deuxième tour, tout ce petit monde était fatigué et ça devenait compliqué : on avait mal aux jambes... Mais aucun abandon. « Les garçons ont été très courageux ! » ont dit les filles après la ligne d'arrivée.

Ce fut une belle course, le suspens a duré jusqu'au bout. Il a fallu cette maudite ligne droite pour qu'Audrey et Aurélien se fassent doubler sur le fil... C'est promis : rendez-vous en 2011 pour la revanche !

Nous sommes tout de même rentrés à l'école avec de belles coupes car Audrey, Clara, Aurélien et Lucas sont montés sur le podium.



De l'athlétisme à l'école

Tous les lundis, nous allons faire de l'Athlétisme au gymnase.

Nous faisons différentes activités : du lancer, de la course, du saut en longueur et des relais.

Après un échauffement « rigolo » où l'on saute, tourne, accélère, la classe est partagée en 3 groupes et chaque atelier est présenté.

Nous faisons du sport avec Mahdi, l'entraîneur du club de Macot, VEO 2000. C'est un sportif génial toujours de bonne humeur. Il nous donne de bons conseils.

Entre chaque atelier, on peut aller boire un coup au vestiaire.

Le sport est bon pour la santé, il aide à éliminer les toxines de notre corps, il apporte de la souplesse, de la rapidité et de la force. Il sert à se détendre aussi.

Les enfants de La Plagne à Chamonix

Les enfants de l'école de La Plagne, classe de M. Guillaume FREY, CM1/CM2, sont allés à Chamonix afin de représenter La station de La Plagne pour la candidature d'Anney aux Jeux olympiques d'hiver 2018. Voici quelques photos.



La nuit du pompon rouge

31 décembre 2010

La soirée « White » de la « Nuit du Pompon Rouge » chauffera à blanc la foule du front de neige de Plagne-Bellecôte, transformé en dancefloor géant de 22h à 2h du matin!

Le dresscode de rigueur sera tenue extra chaude blanche et bottes fourrées !

Au programme : multiplatine-show, feu d'artifice, spectacles de lumières et surprises !

Le + : navettes inter stations gratuites + navettes vallée 5 euros aller/retour sur réservation - 04.79.55.67.00

Informations : Maison du Tourisme, Tél. 04 79 09 02 01 -

www.la-plagne.com



Journée dépistage

04 janvier 2011

Une journée de dépistage gratuit (SIDA, MST) et de mise à jour des vaccinations est organisée à la salle omnisport «Pierre LEROUX» à Plagne Centre. Chaque entretien sera personnalisé avec un médecin. Cette journée est ouverte à tout public.

Les résultats des prélèvements seront communiqués le 11 janvier 2011 à la salle omnisports.

Voeux de la municipalité

Mercredi 05 janvier 2011 - 19h00

LA PLAGNE

Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal vous convient à la cérémonie des voeux le mercredi 05 janvier 2011 à la salle omnisports «Pierre LEROUX» à Plagne Centre à partir de 19h.

Voeux de la municipalité

Vendredi 07 janvier 2011 - 19h00

MACOT CHEF-LIEU

Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal vous convient à la cérémonie des voeux le vendredi 07 janvier 2011 en salle des mariages à la mairie à partir de 19h.

LE JEU DES 1000 EUROS

Mardi 11 janvier 2011 - 18h30

Salle de spectacle - Aime

Présenté par Nicolas STOUFFLET, assisté de Yann PAILLERET.

Du lundi au vendredi à 12h45 sur France Inter

Plusieurs émissions seront enregistrées :

ADULTES ET JUNIORS

Entrée gratuite dans la limite des places disponibles. Pas d'inscriptions, les candidats seront sélectionnés parmi le public présent.



Liste électorale

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2010 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (de la Plagne à Macot ou de Macot à la Plagne) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement d'adresse et de bureau.

SACS ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MACOT CHEF-LIEU

L'association des parents d'élèves de Macot chef-lieu propose des grands sacs cabas personnalisés par les enfants de l'école au prix de 7 euros. Ils sont en vente à la supérette Proxi jusqu'au 25 janvier 2011. Contact : 06.15.17.78.51 ou ape@orange.fr.

Relais poste Macot chef lieu

A partir du 1er janvier 2011, le bureau de poste de Macot chef lieu sera fermé et remplacé par un relais - poste au sein du commerce «Proxi». Vous retrouverez la plupart des services courants proposés dans votre bureau de poste actuel.

Horaires d'ouverture du commerce PROXI :

LUNDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

MARDI : 6H30 - 12H30, FERMÉ L'APRÈS MIDI

MERCREDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

JEUDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

VENDREDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

SAMEDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

DIMANCHE : 6H30 - 12H30, FERMÉ L'APRÈS MIDI

TÉL : 04.79.09.73.87

Plagne Covoiturage

et le covoiturage devient facile

Vous vous rendez à La Plagne ou en vallée ? Vous êtes à la recherche d'un véhicule ou vous avez une ou plusieurs places dans votre véhicule à proposer ? Votre fréquence de trajet est quotidienne ou ponctuelle ! N'attendez plus, utilisez le Covoiturage.

La mairie de Macot La Plagne vous aide en mettant à votre disposition le système Plagne Covoiturage. Cinq aires de récupération rapide de passagers réparties sur la montée de la Plagne, identifiées par un panneau de signalisation spécifique et un forum de mise en relation des utilisateurs sont à votre disposition pour vous faciliter vos trajets au quotidien. Toutes les infos sur www.mairie-macotlaplagne.fr/plagne-covoiturage ou en mairie : 04.79.09.71.52.

EXPOSITION BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Macot chef-lieu accueillera du 13 décembre 2010 au 31 janvier 2011, le club «Macot Patch» avec des ouvrages sur le thème de Noël. Vous pouvez venir voir l'exposition aux heures d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi : 10H/12H et Mercredi : 15H/18H

Vendredi/samedi : 17H/19H